

Local | Société | Sociétal

Terreur sanitaire. Ces plages bretonnes où le port du masque est obligatoire

27/04/2021 04:18

Certaines plages bretonnes imposent le port du masque obligatoire contre le Covid-19 quand d'autres laissent les promeneurs respirer. Il peut être utile de faire le point sur le sujet avant une virée sur la côte pour éviter l'amende.

Un masque obligatoire jusque sur les plages

Le mois de mai se profile, les jours rallongent et le soleil est généreux sur la Bretagne ces derniers temps. En somme, des conditions favorables à une balade en bord de mer pour profiter d'un grand air qui fait défaut à beaucoup. Mais se prélasser ou faire quelques activités récréatives sur la plage pour oublier quelques instants les tourments de la crise sanitaire n'est pas sans risque : en effet le port du masque est obligatoire sur les plages dans certains départements bretons, aussi vastes et ventées soient-elles.

Par ailleurs, en regardant la situation des mesures en vigueur à l'échelle hexagonale, c'est une réelle impression de confusion qui se dégage tant les règles édictées varient d'un département à l'autre et en deviennent, dans certains territoires, presque illisibles. À savoir également que cette décision d'imposer le port du masque ou non sur le littoral revient aux préfets.

Pour ce qui est de la Bretagne, ce masque est ainsi obligatoire sur l'ensemble des plages et des sentiers côtiers de l'Ille-et-Vilaine, des Côtes-d'Armor, et de la Loire-Atlantique.

Un département des Côtes-d'Armor ou l'arrêté préfectoral [en vigueur](#) prévoit que le « port du masque est obligatoire pour tout piéton de onze ans et plus sur le territoire » jusqu'au 5 mai prochain. La situation est similaire [en Ille-et-Vilaine](#) où l'ensemble du département est soumis à l'obligation du port du masque jusqu'au lundi 3 mai 2021 inclus. Enfin, en [Loire-Atlantique](#), le préfet a également rendu ce port du masque obligatoire dans tout le département, y compris sur les plages.

Un Finistère à visage découvert, ambiguïté dans le Morbihan

À l'inverse, dans le Finistère, département s'étant fait remarquer pour avoir le taux d'incidence le plus faible de France, il est possible de profiter du bon air marin sur les plages sans devoir s'affubler d'un masque. L'[arrêté](#) pris par la préfecture précise ainsi que le port du masque est obligatoire seulement dans les zones les plus denses, les plages n'en faisant pas partie.

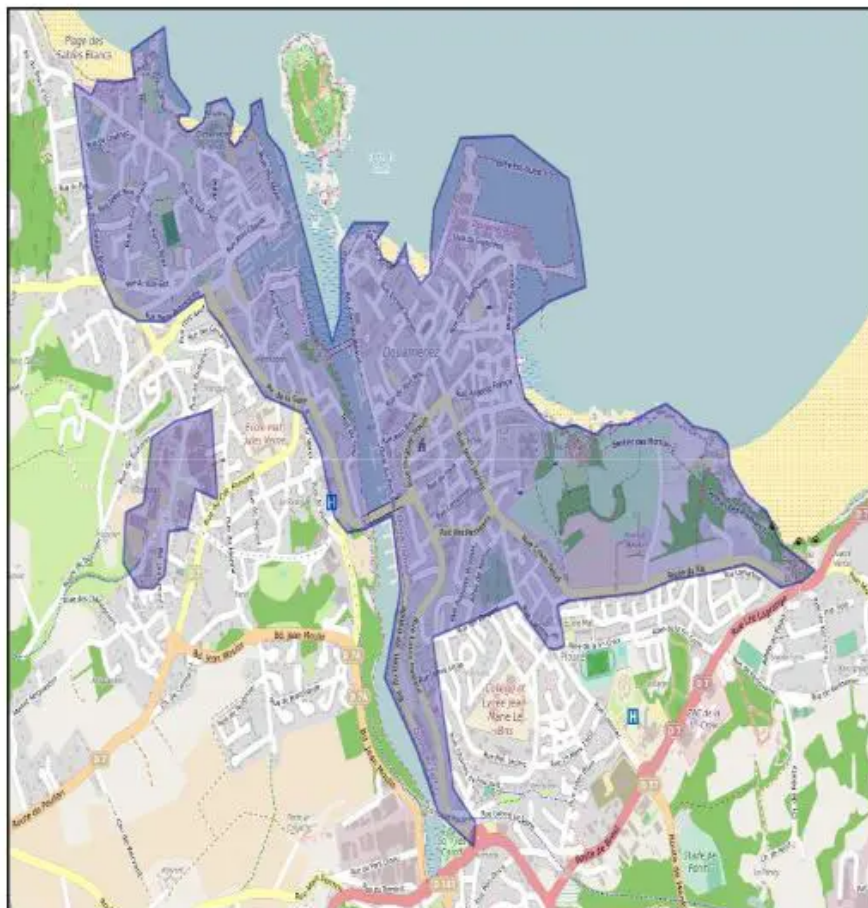
Toutefois, dans les villes littorales d'une certaine taille, il est recommandé de s'informer sur les zones où le masque est requis car elles se trouvent parfois à proximité immédiate de l'espace balnéaire. C'est notamment le cas à Concarneau et Douarnenez.

Commune de Concarneau



Zone où le port du masque est obligatoire. Source : préfecture du Finistère.

Commune de Douarnenez



Zone où le port du masque est obligatoire. Source : préfecture du Finistère.

À noter aussi que le port du masque a été étendu sur le territoire des 26 communes composant la communauté de communes de Morlaix Communauté depuis le 16 mars dernier et ce, jusqu'au 1er juin 2021.

Enfin, dans le Morbihan, département symbole de la confusion ambiante quant à la mise en place des règles sanitaires, un arrêté préfectoral du 26 mars a donné lieu à un quiproquo sur le caractère obligatoire ou non du port du masque sur les plages. À tel point que certains maires morbihannais ont eux-mêmes reconnus avoir eu des difficultés à comprendre le texte.

Ce qui a contraint la préfecture du Morbihan, citée notamment par *Ouest-France* le 14 avril dernier, à apporter des précisions : « Les masques ne sont pas du tout obligatoires sur les plages du Morbihan, que l'on soit dans des agglomérations ou en dehors. Pour les sentiers côtiers, en revanche, le port du masque est obligatoire dans les agglomérations. » Par « agglomérations », la préfecture indique qu'il s'agit des zones bordées par des « panneaux de signalisation routière indiquant les entrées et sorties de ces agglomérations ».

Crédit photo : Wikimedia Commons (CC/Cédric Quillévé) (photo d'illustration)

[cc] [Breizh-info.com](https://www.breizh-info.com), 2021, dépêches libres de copie et de diffusion sous réserve de mention et de lien vers la source d'origine